



Une maman qui a peur et besoin d'aide

Par **monfils**, le **28/04/2015** à **10:47**

Bonjour, je suis la maman d'un petit bouchon de 3 mois et je suis malheureuse avec le papa... mais je n'ose pas me séparer car j'ai peur... j'ai peur que son papa, qui a un problème avec l'alcool, ne s'en occupe seul une fois la séparation établie... pour le moment je préfère rester car je me dis qu'au moins j'ai un oeil sur ce qui se passe si je suis présente à 100% ... j'ai peur que s'il doit l'avoir un samedi sur 2 ou plusieurs jours d'affilé il l'emmène au bar ou même la voiture quand il est ivre mort avec mon bébé :(je pleure rien que d'en parler... sans parler du fait qu'il ne s'en occupe quasi pas depuis la naissance, si ce n'est un bisou le soir quand il rentre après l'apéritif et que le petit dort déjà, ou 5 minutes le matin avant de partir... et que j'ai mal au coeur que mon bout de chou se demande où est sa maman... quelle risque d'être la suite pour moi si je décide quand même de partir? comment protéger mon bébé? je précise qu'à son actif il a déjà un retrait de permis pour conduite en état d'ivresse et une prise en charge par les pompiers qui ont dû l'amener à l'hôpital à cause d'une crise due à son état trop alcoolisé... pour ce qui est de l'enquête sociale, je ne suis pas optimiste car ici c'est son "fief" il est né dans le coin connaît tout le monde et même son patron est son meilleur ami d'enfance, je pense pas qu'ils vont le charger

Par **cocotte1003**, le **28/04/2015** à **11:18**

Bonjour, en cas de séparation, vous pouvez demander un droit de visite sous surveillance chez un parent ou dans un centre mais il vous faudra des preuves des problèmes d'alcool du père. Prendra-t-il seulement son enfant pour son droit de visite ? Cordialement

Par **monfils**, le **28/04/2015** à **11:22**

merci de votre réponse, il m'a dit qu'il fera tout pour me séparer de mon enfant... je pense qu'il le prendra, le retrait de permis et l'intervention des pompiers constituent-ils des preuves?

Par **cocotte1003**, le **28/04/2015** à **13:47**

Oui c'est des preuves intéressantes si vous pouvez les présenter au juge. On ne prend pas à sa mère un bébé de trois mois, il ne peut avoir qu'un droit au plus d'une petite journée, cordialement